Société De Services Pétroliers

SNC au capital 156 090 000 XPF
1 Route de la Baie des Dames - Ducos
B.P L2 98849 Nouméa Cédex
Nouvelle Calédonie
RCS Nouméa B015560
Ridet : 015560 001
Tél Dépot : 27 12 71 Fax 26 12 61
Bureau 25 82 26

MAISON DU FILTRE (SENED SARL)

BP 2503

98846 NOUMEA CEDEX

Mode de Réglement : **Chèque**

Facture 301859

Date 25/06/21

N°Client **H829151**

Réf.commande client

Mode d'expédition COMPTOIR DUCOS

Devise

Notre Bon de Livraison Du 25/06/21

Notre Bon de Chargement 137398 Du 24/06/21

Tournée :

Livré à

MAISON DU FILTRE (SENED SARL)

Mode de Réglement :

Banque & N° Chèque :

Produit	Quantité	Px unitaire	Remise Unitaire	Montant HT	Taxe %
TELLUS S2 MX 68 20l	10,00	7 801,8000	1 300,00	65 018	11
RIMULA R3 + 30 20l	3,00	9 531,5300	1 299,86	24 695	11
RIMULA R4 X 15W 40 20l	10,00	8 936,9400	1 300,04	76 369	11
GADUS S2 V 220 2 400 GR	72,00	423,4200	38,00	27 750	11
SPIRAX S5 ATF X 4L	12,00	3 513,5100	300,01	38 562	11
RIMULA R4 X 15W 40 1l	36,00	576,5800	75,00	18 057	11

Le prix des huiles inclut une éco participation à l'organisme TRECODEC de 26 francs par litre.

Le code taxe « T0 » indique que la vente est exonérée en vertu de l'article Lp. 495 de la loi du pays n°2016-14.

Total HT	Total TGC	NET A PAYER
250 451	27 550	**278 001**

Code	Base HT	Taux	Montant
TN	250 451	11%	27 550
Total	250 451		27 550

Les produits ci-dessus ont été délivrés et reçus en bon ordre et en conformité avec les conditions de vente SSP.

Livré en bonne condition par : Condition confirmé par :

Nom et signature Chauffeur Nom et signature Client

Conditions De Réglement

Echéance le 28/07/21

Comptes bancaires

BNC : 14889 00081 01101366864 71
SG : 18319 06701 08063101011 52
BCI : 17499 00010 01712202015 17
BNP : 17939 09111 00246800142 49

Notre société a choisi l'option pour les débits prévue à l'article Lp 500-2 du Code des Impôts.

La présente facture est payable sans escompte, dans les délais fixés aux CGV ou aux conditions particulières contractuelles, au plus tard à 30 jours ; passé ce délai elle sera automatiquement et sans formalité, majorée du montant de l'intérêt calculé au taux légal majoré de trois points